



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Quotas de production: Poitou-Charentes

Question écrite n° 38755

Texte de la question

M Michel Herve demande a M le ministre de l'agriculture de lui faire savoir comment il entend assurer a la region Poitou-Charentes la restitution des quotas laitiers attribues, de maniere temporaire initialement, a d'autre regions francaises, et ce suite aux annees de secheresse de 1985 et 1986 qui ont engendre de fortes reductions des productions. La non-restitution entraine, au-dela des inegalites de traitement entre les regions productrices, des consequences inconciliables avec le maintien d'activites en zone rurale. Ainsi, en Poitou-Charentes, le nombre de salaries de l'industrie laitiere est passe de 3 200 a 2 600, et les cessations d'activites de nombreuses exploitations entrainent une desagregation du tissu rural, ce qui, si les restitutions n'etaient pas faites, ne manquerait pas de mettre en situation difficile de nombreuses communes. En consequence, et en considerant que le Poitou-Charentes est la region la plus penalisee, il suggere a M le ministre de l'agriculture de bien vouloir entendre les principaux interesses sur ces points essentiels de maniere a ne pas aggraver tant la situation de nombreux producteurs et des laiteries, que les angoisses de leurs salaries et des communes.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38755

Rubrique : Lait et produits laitiers

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1387